



L'EXPRESSION VILLAGEOISE



Bulletin d'information communal
La Roche

N° 20 / Décembre 2013

ASSEMBLEE COMMUNALE CONVOCAION

***Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont
convoqués en assemblée communale ordinaire le***

***LUNDI 16 DECEMBRE 2013 A 20H00
A LA HALLE SPORT & CULTURE***

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 13 mai 2013 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch). Tous les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

2. Modification du règlement organique du Service de défense contre l'incendie

3. Budget 2014

3.1 Budget de fonctionnement

3.1.1 Présentation

3.1.2 Rapport de la Commission financière

3.2 Budget d'investissements

3.2.1 Présentation

3.2.1.1 Crédit d'étude pour l'extension de l'école, salles et chauffage

3.2.1.2 Aménagement d'une place de jeux pour les tout-petits

3.2.1.3 Achat de mobilier et de matériel informatique pour la mise en place du nouveau Service des curatelles Jogne - Rive droite

3.2.1.4 Amélioration du chemin du Bas du Riau - Maison des Pauvres

3.2.1.5 Amélioration de l'éclairage public

3.2.1.6 Crédit d'étude pour la réfection du pont du Steckel

3.2.1.7 Aménagement d'un trottoir Coop - Haut de Scherwyl

3.2.1.8 Maillage et remplacement de la conduite d'eau potable existante, secteur Montsoflo

3.2.1.9 Bouclage du réseau d'eau Le Zible – Vers les Roulin

3.2.1.10 Remplacement de la conduite d'eau potable vers la nouvelle Coop

3.2.1.11 Investigations pour la décharge Les Frandières

3.2.1.12 Révision du PAL

3.2.1.13 Aménagement de WC publics au Brand

3.2.1.14 Aménagement de WC, douches à la place de sport et raccordement des eaux usées

3.2.1.15 Entretien du chalet sur La Roche, 2^{ème} étape

3.2.2 Rapport de la Commission financière

3.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements 2014

4. Budget 2014 du Foyer St-Joseph

4.1 Budget de fonctionnement

4.1.1 Présentation

4.1.2 Rapport de la Commission financière

4.2 Budget d'investissements

4.2.1 Présentation

4.2.2 Rapport de la Commission financière

4.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements 2014

5. Nomination d'un nouveau membre de la Commission financière et des naturalisations

6. Divers

A l'issue de cette assemblée, une verrée vous sera offerte.

Le Conseil communal

Budget de fonctionnement

Libellé		Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	555'991.08	190'359.00	588'430.00	177'240.00	706'600.00	188'070.00
01	Assemblée communale, Conseil communal	70'016.59	3'698.40	76'430.00	3'100.00	69'500.00	3'600.00
02	Administration générale	485'974.49	186'660.60	512'000.00	174'140.00	637'100.00	184'470.00
	Excédent de charges ou de produits		365'632.08		411'190.00		518'530.00
1	Ordre public	161'246.65	102'462.15	160'140.00	112'040.00	157'760.00	126'470.00
10	Protection juridique	6'880.70	0.00	14'960.00	2'640.00	9'560.00	2'640.00
12	Justice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
14	Police du feu	131'443.10	85'966.75	107'210.00	79'310.00	130'730.00	112'750.00
15	Militaire	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16/17	Protection civile et protection de la population	22'922.85	16'495.40	37'970.00	30'090.00	17'470.00	11'080.00
	Excédent de charges ou de produits		58'784.50		48'100.00		31'290.00
2	Enseignement et formation	1'579'932.25	98'833.70	1'763'230.00	133'300.00	1'752'050.00	117'770.00
20	Ecole enfantine	133'098.55	0.00	145'650.00	0.00	161'380.00	0.00
21	Cycle scolaire obligatoire	1'095'428.45	82'906.40	1'238'270.00	102'370.00	1'221'960.00	101'320.00
22	Ecoles spécialisées	248'959.65	1'927.30	261'480.00	1'930.00	260'570.00	1'950.00
23	Formation professionnelle	28'046.50	0.00	31'530.00	0.00	30'560.00	0.00
29	Administration scolaire	74'399.10	14'000.00	86'300.00	29'000.00	77'580.00	14'500.00
	Excédent de charges ou de produits		1'481'098.55		1'629'930.00		1'634'280.00
3	Culte, culture et loisirs	245'892.75	64'148.70	263'210.00	18'500.00	288'060.00	63'780.00
30	Culture	79'436.50	0.00	77'430.00	0.00	67'420.00	0.00
32	Mass media	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
33	Parcs publics et chemins pédestres	12'859.90	0.00	17'690.00	0.00	58'120.00	0.00
34	Sport	153'001.35	64'148.70	167'390.00	18'500.00	161'800.00	63'780.00
35	Autres loisirs, colon. vac., mais. jeunes	595.00	0.00	700.00	0.00	720.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		181'744.05		244'710.00		224'280.00
4	Santé	507'177.10	58'469.35	491'770.00	45'350.00	523'050.00	51'770.00
40	Hôpitaux	75'051.00	0.00	77'080.00	0.00	62'930.00	0.00
41	Homes médicalisés	251'442.05	33'159.35	229'540.00	25'500.00	260'280.00	27'500.00
44	Soins ambulatoires	152'860.50	0.00	159'650.00	0.00	172'420.00	0.00
46	Service médical des écoles	27'823.55	25'310.00	25'500.00	19'850.00	27'420.00	24'270.00
	Excédent de charges ou de produits		448'707.75		446'420.00		471'280.00
5	Affaires sociales	546'329.86	41'080.13	570'800.00	15'800.00	1'067'200.00	449'500.00
50	AVS APG AI Assurance chômage	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
52	Caisse-maladie et accidents	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
54	Protection de la jeunesse	17'052.45	3'763.00	23'220.00	1'800.00	22'450.00	0.00
55	Handicapés ou inadaptés	319'297.30	0.00	331'020.00	0.00	333'970.00	0.00
56	Encouragement à la construction de logements	2'524.30	5'400.00	2'560.00	0.00	2'550.00	0.00
58	Assistance	207'455.81	31'917.13	214'000.00	14'000.00	708'230.00	449'500.00
	Excédent de charges ou de produits		505'249.73		555'000.00		617'700.00

Libellé		Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Transports et communications	476'959.50	157'743.50	433'460.00	121'770.00	616'910.00	112'140.00
62	Routes communales et génie civil	409'383.20	134'118.50	356'090.00	97'170.00	391'510.00	86'840.00
65	Trafic régional, télésiège, télé-ski	67'576.30	23'625.00	77'370.00	24'600.00	225'400.00	25'300.00
66	Navigation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		319'216.00		311'690.00		504'770.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	549'252.36	529'978.83	585'870.00	536'940.00	632'540.00	555'520.00
70	Approvisionnement en eau	251'666.90	251'666.90	250'210.00	250'210.00	248'650.00	248'650.00
71	Protection des eaux	150'870.45	150'870.45	176'840.00	163'600.00	179'950.00	179'950.00
72	Ordures ménagères	109'852.38	109'852.38	111'330.00	109'280.00	109'640.00	109'640.00
73	Abattoir	1'575.60	1'269.90	1'160.00	900.00	1'130.00	1'130.00
74	Cimetière	14'500.68	6'990.60	10'470.00	5'150.00	10'800.00	5'600.00
75	Correction des eaux et endiguements	1'045.50	0.00	5'070.00	0.00	52'850.00	0.00
78	Protection de la nature	1'180.50	0.00	4'350.00	0.00	8'620.00	0.00
79	Aménagement du territoire	18'560.35	9'328.60	26'440.00	7'800.00	20'900.00	10'550.00
	Excédent de charges ou de produits		19'273.53		48'930.00		77'020.00
8	Economie	268'356.48	283'558.63	113'480.00	125'710.00	381'360.00	329'600.00
80	Agriculture	872.15	0.00	630.00	0.00	430.00	0.00
81	Forêts	267'135.88	267'135.88	110'150.00	110'150.00	313'100.00	313'100.00
83	Tourisme	332.10	0.00	1'700.00	0.00	19'620.00	0.00
86	Energie	16.35	16'422.75	1'000.00	15'560.00	48'210.00	16'500.00
	Excédent de charges ou de produits	15'202.15		12'230.00			51'760.00
9	Finances et impôts	807'381.38	5'024'650.08	1'179'870.00	4'695'610.00	898'590.00	4'851'980.00
90	Impôts	177'398.40	4'603'230.51	193'010.00	4'137'930.00	187'030.00	4'173'370.00
930	Péréquation financière	0.00	90'059.00	0.00	82'180.00	0.00	94'900.00
940	Gérance de la fortune et des dettes	503'579.90	222'264.09	877'200.00	275'180.00	625'790.00	428'970.00
941	Immeuble de la maison de ville + WC publics	20'411.35	8'140.00	4'260.00	3'980.00	1'700.00	0.00
942	Immeuble : forêts, édilité	21'915.80	0.00	3'110.00	0.00	7'620.00	0.00
943	Domaine + Gîtes + Parchets	2'568.95	18'232.00	1'920.00	30'910.00	13'390.00	30'200.00
944	Sciernes (des troncs, pauvres, maître école)	20.35	750.00	30.00	2'070.00	30.00	1'870.00
945	Immeuble passade et terrain	17'243.95	17'989.10	3'700.00	15'600.00	4'610.00	15'600.00
946	Achat et aménagement zone à bâtir	158.00	0.00	150.00	0.00	0.00	0.00
948	Immeuble Zible A	99.30	0.00	600.00	600.00	0.00	0.00
99	Autres postes	63'985.38	63'985.38	95'890.00	147'160.00	58'420.00	107'070.00
	Excédent de charges ou de produits	4'217'268.70		3'515'740.00		3'953'390.00	

Récapitulatif Budget de fonctionnement

Libellé		Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	555'991.08	190'359.00	588'430.00	177'240.00	706'600.00	188'070.00
1	Ordre public	161'246.65	102'462.15	160'140.00	112'040.00	157'760.00	126'470.00
2	Enseignement et formation	1'579'932.25	98'833.70	1'763'230.00	133'300.00	1'752'050.00	117'770.00
3	Culte, culture et loisirs	245'892.75	64'148.70	263'210.00	18'500.00	288'060.00	63'780.00
4	Santé	507'177.10	58'469.35	491'770.00	45'350.00	523'050.00	51'770.00
5	Affaires sociales	546'329.86	41'080.13	570'800.00	15'800.00	1'067'200.00	449'500.00
6	Transports et communications	476'959.50	157'743.50	433'460.00	121'770.00	616'910.00	112'140.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	549'252.36	529'978.83	585'870.00	536'940.00	632'540.00	555'520.00
8	Economie	268'356.48	283'558.63	113'480.00	125'710.00	381'360.00	329'600.00
9	Finances et impôts	807'381.38	5'024'650.08	1'179'870.00	4'695'610.00	898'590.00	4'851'980.00
	Total	5'698'519.41	6'551'284.07	6'150'260.00	5'982'260.00	7'024'120.00	6'846'600.00
	Excédent		852'764.66		168'000.00		177'520.00

Budget d'investissements

Libellé		Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
02	Administration générale	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		0.00		0.00		0.00
1	Ordre public	6'818.95	4'028.90	0.00	0.00	0.00	0.00
14	Police du feu	6'818.95	4'028.90	0.00	0.00	0.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		2'790.05		0.00		0.00
2	Enseignement et formation	0.00	0.00	0.00	0.00	48'500.00	0.00
291	Bâtiment scolaire	0.00	0.00	0.00	0.00	48'500.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		0.00		0.00		48'500.00
3	Culte, culture et loisirs	10'000.00	0.00	9'110.00	0.00	9'500.00	0.00
33	Parcs publics et chemins pédestres	0.00	0.00	9'110.00	0.00	9'500.00	0.00
34	Sport	10'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		10'000.00		9'110.00		9'500.00
5	Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	45'200.00	0.00
582	Service des curatelles Jogne – Rive droite	0.00	0.00	0.00	0.00	45'200.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		0.00		0.00		45'200.00
6	Transports et communications	589'377.35	33'641.00	147'000.00	0.00	140'250.00	0.00
62	Routes communales et génie civil	421'977.35	33'641.00	147'000.00	0.00	140'250.00	0.00
65	Aide au financ. des investiss. SRM La Berra SA	167'400.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		555'736.35		147'000.00		140'250.00
7	Protection et aménagement de l'environnement	421'376.75	448'721.90	459'000.00	48'000.00	928'340.00	45'000.00
70	Approvisionnement en eau	409'443.70	389'471.55	274'000.00	26'000.00	686'000.00	22'000.00
71	Protection des eaux	11'933.05	59'250.35	185'000.00	22'000.00	175'000.00	23'000.00
72	Ordures ménagères	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Cimetière	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Correction des eaux et endiguements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Protection de la nature	0.00	0.00	0.00	0.00	6'500.00	0.00
79	Aménagement du territoire	0.00	0.00	0.00	0.00	60'840.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits	27'345.15			411'000.00		883'340.00
8	Economie	547'122.80	0.00	36'490.00	0.00	464'680.00	0.00
81	Forêts	0.00	0.00	5'000.00	0.00	0.00	0.00
83	Tourisme	547'122.80	0.00	31'490.00	0.00	464'680.00	0.00
	Excédent de charges ou de produits		547'122.80		36'490.00		464'680.00
9	Finances et impôts	6'979.50	0.00	1'924'940.00	47'570.00	4'460'640.00	47'570.00
941	Immeuble de la maison de ville + WC public	6'979.50	0.00	1'800'000.00	0.00	4'365'000.00	0.00
942	Immeuble de l'édilité	0.00	0.00	9'000.00	0.00	0.00	0.00
943	Domaine + Gîtes + Parchets	0.00	0.00	115'940.00	47'570.00	95'640.00	47'570.00
	Excédent de charges ou de produits		6'979.50		1'877'370.00		4'413'070.00

Récapitulatif Budget d'investissements

Libellé	Comptes 2012		Budget 2013		Budget 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration						
1 Ordre public	6'818.95	4'028.90				
2 Enseignement et formation					48'500.00	
3 Culte, culture et loisirs	10'000.00		9'110.00		9'500.00	
5 Affaire sociales					45'200.00	
6 Transports et communications	589'377.35	33'641.00	147'000.00		140'250.00	
7 Protection et aménagement de l'environnement	421'376.75	448'721.90	459'000.00	48'000.00	928'340.00	45'000.00
8 Economie	547'122.80		36'490.00		464'680.00	
9 Finances et impôts	6'979.50		1924'940.00	47'570.00	4'460'640.00	47'570.00
Total	1'581'675.35	486'391.80	2'576'540.00	95'570.00	6'097'110.00	92'570.00
Excédent		1'095'283.55		2'480'970.00		6'004'540.00

INVESTISSEMENTS 2014

Les investissements soumis à votre approbation lors de l'assemblée communale du 16 décembre 2013 permettent d'une part de maintenir la substance de certains éléments du patrimoine administratif et financier de la commune et d'autre part d'étendre les prestations fournies.

Le Conseil communal vous présente ci-après les investissements qu'il envisage de réaliser en 2014.

3.2.1.1 Crédit d'étude pour l'extension de l'école, salles et chauffage

Comme vous avez pu le constater, ces dernières années, la construction d'immeubles locatifs et de villas est en pleine expansion dans notre commune et cela nous réjouit. Néanmoins, ceci va entraîner des controverses dans le domaine des infrastructures à l'avenir, plus précisément dans le cadre des écoles.

Sans plus tarder le Conseil communal a pris l'initiative d'aller de l'avant. Raison pour laquelle il a inscrit au budget 2014 de la Commune un crédit d'étude pour l'extension de l'école, la création de nouvelles salles de classe ainsi que le remplacement du chauffage, soit un montant de Fr. 23'500.00.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'étude.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 23'500.00 (REPARTIS SUR ANS)
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2 %	CHF 470.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (3 %)	CHF 705.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.2 Aménagement d'une place de jeux pour les tout-petits

La 2^{ème} année d'école enfantine obligatoire a ouvert ses portes au mois d'août dernier. Avec cette ouverture, force est de constater qu'il manque une place de jeux pour les élèves des classes enfantines en particulier. Actuellement il existe la place de jeux pour les plus grands élèves. C'est pourquoi le Conseil communal a inscrit au budget d'investissements 2014 un montant de Fr. 25'000.00 pour l'aménagement d'une 2^{ème} place de jeux.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'aménagement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 25'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 500.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (10 %)	CHF 2'500.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

NOUVEAU SERVICE INTERCOMMUNAL DES CURATELLES JOGNE - RIVE DROITE

Suite au changement de la loi concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (LPEA) du 15 juin 2012, les Communes fribourgeoises sont tenues de mettre sur pied un service officiel des curatelles. Ce service sera chargé de mettre en application de manière professionnelle les mesures de curatelles décidées par la Justice de Paix.

Afin de mettre en place une structure disposant d'une taille critique suffisante pour fournir un service de qualité, la commune de La Roche s'est associée avec l'ensemble des communes de la Rive droite et de la Vallée de la Jogne. Une convention d'entente intercommunale a été signée cet automne par les dix communes concernées. Mesdames Myriam Clément et Karin Biland ont été recrutées. Ces deux curatrices bénéficient d'une large expérience et d'un solide encrage dans la région puisqu'elles exerçaient jusqu'à présent leur activité à titre privé dans les villages formant la nouvelle entente intercommunale. Mesdames Clément et Biland seront épaulées par une secrétaire-comptable, Madame Rachel Deferrard.

Le service des curatelles Jogne - Rive droite sera basé à La Roche, dans les locaux de la Maison de Ville, dont les travaux de rénovation devraient être achevés au cours du deuxième semestre 2014. En attendant la fin des travaux, le service des curatelles sera localisé à Charmey.

Adresse : Service des curatelles, Route de Fribourg 9, Case postale 88, 1634 La Roche.

3.2.1.3 Achat de mobilier et de matériel informatique pour la mise en place du nouveau service des curatelles Jogne - Rive droite

Dans le cadre de la mise en fonction de ce Service, la Commune de La Roche va investir pour l'achat de mobilier et l'installation du réseau informatique, étant entendu que celui-ci sera basé dans les locaux de la Maison de Ville. Tous les frais générés seront pris en charge par les communes respectives. Le coût de l'investissement est de fr. 45'200.00

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 45'200.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 904.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (15 %)	CHF 6'780.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.4 Amélioration du chemin du Bas du Riau – Maison des Pauvres

Le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 70.000.00 pour financer les travaux de réfection du « chemin du Bas du Riau ».

Présentement, ce chemin dessert quelques habitations, au bénéfice de servitudes privées, ainsi qu'un parchet communal. Ce chemin est également utilisé par notre service de voirie pour se rendre à la station de pompage du « Bas du Riau », qui se situe sur l'art. 2254 RF.

Une partie de ce chemin est non goudronnée et n'a jamais fait l'objet de travaux d'entretien. Cette particularité crée des problèmes en cas de fortes pluies et pendant la période hivernale.

Son état actuel est donc peu satisfaisant et ne répond plus aux attentes des utilisateurs. Les habitants du lieu ne manquent d'ailleurs pas de nous le faire savoir.

Enfin, comme il s'agit d'un chemin inscrit au domaine public de notre Commune, son entretien nous incombe.

Les travaux proposés consisteraient, pour la surface non goudronnée, d'une longueur d'environ 95 mètres et d'une largeur de 3 mètres, par la construction de la fondation et la pose d'un revêtement bitumineux.

Pour la partie goudronnée, d'une surface d'environ 110 m², par la réfection du revêtement existant par des reprises ponctuelles.

Le Conseil communal vous propose d'adopter cette demande de crédit.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 70'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 1'400.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (4 %)	CHF 2'800.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.5 Amélioration de l'éclairage public

L'éclairage public de notre Commune compte aujourd'hui 170 points lumineux dont 36 sont des lampadaires encore alimentés avec des ampoules à vapeur de mercure haute pression, particulièrement énergivores.

Les directives de l'Union Européenne visent à interdire, à l'horizon 2017, ces lampes aujourd'hui obsolètes. Leur production sera stoppée en 2014 et leur vente interdite dès 2015. Il s'agit donc d'envisager le remplacement de ce type d'éclairage en raison des contraintes légales mais également dans une perspective de réduction de la consommation d'énergie.

Pour aider les Communes à assainir leur système d'éclairage et faire face à cet investissement, le Group E soutient les collectivités publiques de sa zone de desserte en proposant une aide financière publique à hauteur de 9 millions de francs. Le soutien financier du Group E est toutefois offert jusqu'en 2015 uniquement.

Diverses mesures allant du remplacement des lampes gourmandes en énergie, à l'extinction de l'éclairage public dans les quartiers résidentiels voire à l'abaissement du flux lumineux le long des routes cantonales sont réalisables.

La mise en application de cette dernière mesure nécessiterait toutefois pour notre Commune une adaptation technique particulièrement onéreuse.

Afin de ne pas trop charger les comptes de la Commune, le Conseil communal vous propose d'effectuer l'assainissement de notre éclairage public sur plusieurs années.

Comme première étape, le Conseil communal vous propose le remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes au sodium de nouvelle génération, à rendement énergétique nettement supérieur, moins polluantes à recycler et qui permettra néanmoins de réaliser une économie d'énergie.

L'option de vapeur de sodium a été retenue en raison des mâts existants et du prix encore élevé du LED.

C'est pourquoi, le Conseil Communal vous demande d'accepter le crédit d'engagement demandé de Fr. 38'000.00 montant auquel il conviendra de déduire la participation financière du Group E de Fr. 8'000.00.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit à l'amélioration de l'éclairage public.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 30'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2 %	CHF 600.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (15 %)	CHF 4'500.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.6 *Crédit d'étude pour la réfection du pont du Steckel*

Dans le cadre des travaux d'exécution de la conduite d'eau communale suspendue au pont du Steckel, il a été constaté d'importants dégâts à la structure du pont. Les principaux dégâts sont sur : - Culée rive gauche (village) – Culée rive droite (Steckel) – Tablier et sommiers métalliques – Glissières de sécurité et gardes corps – Bordures du tablier en béton – Conduite suspendue côté amont. En attendant la rénovation de cet objet, une demande a été adressée au Service des ponts et chaussées pour la mise en place d'une limitation de tonnage à 18 tonnes.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'étude.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 20'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 400.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (4 %)	CHF 800.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.7 *Aménagement d'un trottoir Coop – Haut de Scherwyl*

Il s'agit de prolonger le trottoir qui se situe, depuis la nouvelle Coop, jusqu'au trottoir du quartier Haut de Scherwyl. Cet aménagement est nécessaire pour la sécurité des piétons, pour la sécurité des enfants qui se rendent à l'école à pied, évitant de traverser la route cantonale sans passage à piétons.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 20'250.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 405.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (4 %)	CHF 810.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.8 Maillage du réseau d'eau existant, secteur Montsoflo

Lors de la présentation des budgets 2012 et 2013 un montant total de Fr. 163'000.00 avaient été planifiés pour la mise en place de nouvelles conduites ainsi qu'un bouclage dans le secteur de Montsoflo. Vue la complexité du projet et afin d'éviter certaines conséquences, le projet a été remanié. Bien entendu, cela occasionne un coût supplémentaire de Fr. 57'000.00. Le coût total de ces infrastructures s'élève à Fr. 220'000.00.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit complémentaire de Fr. 57'000.00.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 220'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2 %	CHF 4'400.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (4 %)	CHF 8'800.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.9 Bouclage du réseau d'eau potable Le Zible – vers les Roulin

En tant que distributeur officiel d'eau potable, la Commune de La Roche doit veiller, en particulier dans le cadre de rupture de conduite, à éviter de stopper la livraison d'eau à une trop grande partie de la population de la Commune. Raison pour laquelle il est nécessaire d'installer ces infrastructures de bouclage, afin d'éviter ces désagréments aux consommateurs.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 208'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 4'160.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (4 %)	CHF 8'320.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.10 Remplacement de la conduite d'eau potable vers la nouvelle Coop

Dans le cadre de la construction de la nouvelle Coop et de la Migros, nous allons devoir déplacer une des conduites principales du réseau de distribution d'eau potable enfouie sous les parcelles en question, pour permettre l'implantation de ces nouveaux bâtiments. La conduite étant propriété de la Commune, il nous appartient de déplacer cette conduite à nos frais.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 160'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 3'200.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (4 %)	CHF 6'400.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.11 Investigations pour la décharge Les Frandières

Intervention du Service de l'environnement au Conseil communal : L'ancienne décharge située au lieu-dit «Les Frandières » est inscrite au cadastre des sites pollués du canton de Fribourg. Ce site doit faire l'objet d'une investigation préalable (Ordonnance sur les sites contaminés, OSites art. 7), afin de permettre à l'autorité de se prononcer sur les besoins de surveillance ou d'assainissement. Ce site a été exploité comme ancienne décharge publique de la commune. Selon une offre en notre possession, ces investigations préalables historiques selon l'OSites et le cahier des charges, est chiffrée à Fr. 6'500.00.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 6'500.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 130.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (15 %)	CHF 975.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.12 Révision du PAL

La révision générale du PAL de la Commune de La Roche a débuté en 2008 pour être suspendue, en raison d'un problème de surdimensionnement résidentiel, après une bonne année d'étude. Le surdimensionnement résidentiel étant aujourd'hui encore conséquent (environ 130'000 m2 en novembre 2012), la Commune a saisi la possibilité de créer des zones réservées qui ont fait l'objet d'une enquête publique. A ce jour, il reste encore à traiter : La conception directrice – L'examen préalable – L'enquête publique – Le traitement des oppositions et éventuellement enquête publique complémentaire – L'approbation, ainsi que le plan des énergies qui doit être établi dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement local. Ce plan permet de délimiter les secteurs énergétiques sur le territoire de la Commune de La Roche. Le coût de ces travaux s'élèvent à Fr. 95'000.00, réparti sur deux ans.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 95'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 1'900.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (15 %)	CHF 14'250.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.13 Aménagement de WC publics au Brand

Les infrastructures pour l'aménagement de la nouvelle station de ski de la Berra avancent à grands pas. Néanmoins il reste encore le projet de construction du bâtiment des services et plus particulièrement les locaux sanitaires publics. La Direction de la SRM demande à la Commune de La Roche une participation financière pour les aménagements des WC publics.

Dans ce contexte, le Conseil communal est favorable à l'aménagement de ces WC publics et vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 95'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 1'900.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (3 %)	CHF 2'850.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.14 Aménagement de WC, douches à la place de sport et raccordement des eaux usées

Lors de la construction du sentier du Lac de La Gruyère, il avait été question à l'époque que la Commune devait aménager des WC publics avec douche dans le secteur à l'embouchure du Lac, ceci afin de faire profiter toutes personnes qui s'y rendent. A ce jour ces infrastructures ne sont toujours pas réalisées. D'autre part le raccordement aux eaux usées de la buvette du FC La Roche/Pont-la-Ville n'est toujours pas effectué. Ce n'est pas de la négligence de la part du Conseil communal. Avant d'effectuer ces différents travaux, il souhaitait examiner plus en détail les différents projets de construction, demandés par les sociétés installées sur ce site. Comme aucun projet ne se concrétise pour l'instant, le Conseil communal souhaite, dans un premier temps, installer les WC publics ainsi que le raccordement de la buvette au réseau des eaux usées.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 340'000.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 6'800.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (3 %)	CHF 10'200.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

3.2.1.15 Entretien du chalet sur La Roche, 2^{ème} étape

En 2013 était inscrit au budget une somme de fr. 30'000.00 pour une première étape de réfection de la toiture du chalet d'alpage Sur La Roche. Lors de l'exécution des travaux, force a été de constater que l'autre partie de la toiture était en mauvaise état. C'est dans cette optique que le Conseil à inscrit au budget 2014, la réfection de la 2^{ème} partie de la toiture. Ces travaux seront réalisés par les employés de l'édilité.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement.

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT	CHF 23'700.00
IMPACT SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT	
INTERET 2%	CHF 474.00
AMORTISSEMENT ORDINAIRE (3 %)	CHF 711.00
CHARGES D'EXPLOITATION SUPPLEMENTAIRES	CHF 0.00

MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DU FEU

2. Modification du règlement

Le règlement organique du Service de défense contre l'incendie a été entériné le 1^{er} janvier 2006 et mérite une réadaptation partielle. En effet nous devons faire face à un manque chronique de miliciens et miliciennes et ceci pas seulement dans notre Commune, mais dans tout le canton. Vous aurez peut-être remarqué la campagne de recrutement de l'ECAB.

C'est pourquoi la commission intercommunale du feu, en accord avec les Conseils communaux respectifs, ont décidé une réadaptation de l'âge d'incorporation des sapeurs pompiers. A l'heure actuelle, l'âge est fixé de 21 à 40 ans, soit 19 ans de service. Nous avons remarqué deux phénomènes à ce sujet :

Le premier : les jeunes ne vont plus à l'école de recrue à 20 ans, mais 80% à 21 ans, et souvent ils n'arrivent pas à s'arranger pour aller au cours de base sapeur pompier. Sans ce cours de base, aucun volontaire ne peut incorporer le corps, une année de service est donc perdue.

Le second : pour former des cadres supérieurs (lieutenant, premier lieutenant, commandant remplaçant et commandant), cela demande toujours plus de temps. Or, les gens sont à peine formés qu'ils partent déjà à la retraite.

C'est pourquoi nous voulons modifier l'âge d'incorporation qui passerait de **18 à 45 ans** avec possibilité de partir en retraite anticipée après 25 ans de service (*décision de l'assemblée communale*).

Une réadaptation des soldes a aussi été discutée (cette décision est du ressort des Conseils communaux et non de l'assemblée communale). En effet, le sapeur pompier aujourd'hui touche Fr. 20.- par heure de présence, alors qu'il doit prendre sur ses heures de vacances pour des interventions en pleine journée, et peut être dérangé au milieu de la nuit ou d'un repas de famille. Nous avons décidé d'augmenter la solde des sapeurs pompiers à **Fr. 26.- de l'heure** pour les interventions, ainsi que le prix de l'heure au niveau des exercices.

Cette réadaptation des soldes ne va pas sans augmenter la taxe non pompier. Les Conseillers communaux ont décidé de passer la taxe de **120.- à 150.- par année** (*décision de l'assemblée communale*).

La dernière modification concerne **la dispense du service dans le corps des sapeurs pompiers et également l'exemption de la taxe. Pour le futur, les étudiants et apprentis ne seront plus dispensés et exemptés de la taxe non pompier** (*décision de l'assemblée communale*).

Voilà en quelques lignes les modifications du règlement intercommunal du feu, pour autant qu'elles soient acceptées par les deux Assemblées communales de La Roche et Pont-la-Ville.

Le Conseil communal de La Roche vous demande d'accepter ce nouveau règlement.

TAXES COMMUNALES 2014

Taxe ordures ménagères

Montant de la taxe : Fr. 45.- par personne

Qui est concerné ? Tous les hommes et femmes valides, dès le 1^{er} janvier de l'année des 18 ans.

Exemption : Les jeunes en formation âgés de 18 à 25 ans ne paient pas la taxe s'ils font parvenir à l'administration communale une copie de leur certificat d'étude ou d'apprentissage.

Taxe chien

Montant de la taxe : Fr. 50.00 par chien et par année

La facturation se base sur la liste reçue de la Recette d'Etat (Préfecture) et de la banque de données ANIS.

Perception des impôts

FOYER SAINT-JOSEPH - BUDGET 2014

	Prix de pension 2013 Fr. 103,00		Prix de pension 2014 Fr. 103,00	
Soins et accompagnement	Budget 2013		Budget 2014	
	charges	produits	charges	produits
Salaires soins	3'529'621.10		3'566'357.10	
Facturation soins LAMAL		2'221'025.00		2'033'050.00
Facturation accompagnement		1'389'899.85		1'370'583.90
Correctifs	81'303.75			162'723.20
<i>Sous total</i>	<i>3'610'924.85</i>	<i>3'610'924.85</i>	<i>3'566'357.10</i>	<i>3'566'357.10</i>
Pharmacie	Budget 2013		Budget 2014	
	charges	produits	charges	produits
Médicaments et assistance pharmaceutique	165'200.00	165'200.00	160'750.00	160'750.00
<i>Sous total</i>	<i>165'200.00</i>	<i>165'200.00</i>	<i>160'750.00</i>	<i>160'750.00</i>

Finances	Budget 2013		Budget 2014	
	charges	produits	charges	produits
Intérêts des emprunts				
Amortissement immeubles	145'000.00		145'000.00	
Attribution réserves	130'000.00		130'000.00	
Amort équipements ou Amort supplémentaire				
Rés. héb. autre home	30'000.00		30'000.00	
Immeuble Zible A HE				
Contribution des Communes		80'000.00		80'000.00
<i>Sous total</i>	<i>305'000.00</i>	<i>80'000.00</i>	<i>305'000.00</i>	<i>80'000.00</i>
Services hôteliers	Budget 2013		Budget 2014	
	charges	produits	charges	produits
Salaires exploitation	683'000.00		678'000.00	
Charges sociales exploitation	116'430.70		117'000.00	
Frais de personnel	22'000.00		22'000.00	
Médicaments et matériel médical non reconnu	10'000.00		10'000.00	
Produits alimentaires	224'000.00		218'000.00	
Cafétéria	18'000.00		12'000.00	
Autres charges ménagères	212'300.00		212'300.00	
Services hôteliers	Budget 2013		Budget 2014	
	charges	produits	charges	produits
Immeubles entretien	37'500.00		38'500.00	
Equipements entretien	22'500.00		22'500.00	
Achat d'équipements	30'000.00		30'000.00	
Eau, énergie	88'000.00		88'000.00	
Bureau et administration	29'000.00		33'000.00	
Autres charges d'exploitation	80'500.00		80'500.00	
Taxes d'hébergement		1'700'000.00		1'700'000.00
Autres prestations et loyers		72'000.00		77'000.00
Recettes cafétéria		25'000.00		25'000.00
<i>Sous total</i>	<i>1'573'230.70</i>	<i>1'802'000.00</i>	<i>1'561'800.00</i>	<i>1'802'000.00</i>

Récapitulatif	Budget 2013		Budget 2014	
	charges	produits	charges	produits
Soins	3'610'924.85	3'610'924.85	3'566'357.10	3'566'357.10
Pharmacie	165'200.00	165'200.00	160'750.00	160'750.00
Finances	305'000.00	80'000.00	305'000.00	80'000.00
Services hôteliers	1'573'230.70	1'802'000.00	1'561'800.00	1'802'000.00
Totaux	5'654'355.55	5'658'124.85	5'593'907.10	5'609'107.10
Résultat	3'769.30		15'200.00	

Zible A	Budget 2013		Budget 2014	
	charges	produits	charges	produits
Perte d'intérêts actifs sur capitaux utilisés (0,5%)	15'000.00		7'500.00	
Intérêts passifs sur crédit/emprunts (1,5% 2013 – 2020)	15'000.00		22'500.00	
Amortissement annuel minimal (3%)	45'000.00		45'000.00	
Charges exploitation annuelles estimées	30'000.00		30'000.00	
Locations estimées		105'000.00		105'000.00
Total	105'000.00	105'000.00	105'000.00	105'000.00
Résultat		0.00		0.00

Budget d'investissements

Changement de tout le câblage réseau	Fr.	30'000.00
Extincteurs	Fr.	10'000.00
Ménétrey variateur de fréquence petit ascenseur	Fr.	15'000.00
Installation de décendrage de nos chaudières à bois	Fr.	30'000.00
Boiler préchauffage eau chaude sanitaire	Fr.	25'000.00
Tables salle à manger	Fr.	20'000.00
Mobilier extérieur bancs = 6 bancs + une table et bancs sous l'abri	Fr.	20'000.00
Cabane des biches = ressources internes	Fr.	20'000.00
Luminaires et lampes à économie d'énergie dans tout le bâtiment	Fr.	20'000.00
Eclairage de secours	Fr.	20'000.00
Téléseau	Fr.	10'000.00
Porte de service sécurisée en sous-sol et interphonie	Fr.	10'000.00
Verrière balcon – budget reporté	Fr.	300'000.00
Zible B selon procédure BAMO – budget reporté	Fr.	250'000.00
Total	Fr.	780'000.00

Plan de financement

Autorisation d'emprunt I selon SCo au 31.12.2012 – amortissement 2013	Fr.	1'488'083.25
Autorisation d'emprunt II selon SCo au 31.12.2012 – amortissement 2013	Fr.	1'410'000.00
Total	Fr.	2'898'083.25
Emprunt actuel	Fr.	1'500'000.00
Solde théorique qu'il serait possible d'emprunter	Fr.	1'398'083.25

Nous prévoyons toutefois le financement par l'intermédiaire de notre compte-courant.

FOYER SAINT-JOSEPH - INVESTISSEMENTS 2014

Nous soumettons à l'assemblée communale un budget total des investissements de Fr. 780'000.- Sur ce montant plusieurs objets sont des reports d'investissements, soit parce qu'ils sont en cours et leurs réalisations s'étalent sur plusieurs années (verrière balcon Fr. 300'000.-, Zible B Fr. 250'000.-), soit ils n'ont tout simplement pas pu être réalisés en 2013 pour diverses raisons (éclairage de secours Fr. 20'000.-).

Les 11 investissements « nouveaux » pour 2014 représentent un montant total de Fr. 210'000.- soit moins de Fr. 20'000.- par objet. Ces derniers sont suffisamment explicites dans leur énoncé pour qu'il soit superflu de les commenter longuement. Nous relevons simplement qu'après plus de 20 ans, de nombreux équipements nécessitent leur renouvellement (extincteurs, boiler, mobilier extérieur). D'autres voient leur remplacement justifiés par les progrès techniques qui permettent une amélioration du confort et des économies d'énergie (variateur de fréquence sur l'ascenseur, luminaires LED, déclenchement automatique des chaudières à bois).

Par ailleurs, nous relevons que les montants indiqués devraient être suffisamment prudents pour permettre leur respect. Il se peut éventuellement que, selon les offres avantageuses qui nous seront faites, ces objets soient directement intégrés dans la comptabilité d'exploitation car ils n'atteindront plus les limites financières pour figurer dans les investissements (Fr. 5'000.- pour les équipements et Fr. 20'000.- pour les rénovations et biens de masse).

Foyer Saint-Joseph 1634 La Roche

CORPORATION DU TRIAGE FORESTIER DE LA BERRA

Que se passe-t-il dans nos forêts ?

Lors des assemblées communales antérieures, le vœu des citoyens était de recréer une équipe forestière. Les discussions ont été vives et nourries au sein du Comité de la Corporation. Une réflexion s'est faite pour savoir si nous avons les moyens nécessaires pour créer des places de travail, à moyen et long terme, pour de futurs collaborateurs.

Pour nous rendre compte du travail qu'une équipe forestière peut effectuer, nous avons visité 2 équipes forestières :

La première, celle du Gibloux (côté rive gauche du lac de la Gruyère), une équipe mise en place il y a 10 ans avec un minimum de matériel. Aujourd'hui elle est composée de 5 employés plein-temps, 2 apprentis et a pu acquérir un tracteur forestier avec équipement.

Il existe une différence entre les forêts de la Corporation de La Berra et les forêts de la Corporation du Gibloux. Ces dernières sont considérées comme forêts de plaine et celles de La Berra comme forêts de montagne, c'est pourquoi nous avons également visité l'équipe forestière de Semsales.

A Semsales, l'équipe travaille pour un grand nombre de Communes, elle travaille aussi bien en montagne, qu'en plaine. On relèvera que, plus le volume de travail de l'équipe de Semsales augmente, plus elle en donne à des entreprises privées, dans le but d'optimiser les coûts sur les coupes.

Après ces 2 visites, nous avons eu le soutien externe de l'Etat en la personne de Monsieur Joseph Brügger, ingénieur forestier, ayant de l'expérience dans la création d'équipe forestière, établissement de conventions ou fusions de Corporations.

Concernant notre propre équipe, après réflexion et discussion, il s'avère que l'idée d'une collaboration au travers d'une **Convention** avec la Corporation du Gibloux s'avérait être la solution la plus judicieuse.

Les avantages pour la Corporation de La Berra résident dans le support d'une équipe forestière présentant les critères suivants :

- Ancrage et identification régionale
- Entreprise formatrice
- Exécution soignée des travaux
- Continuité de la collaboration, suivi des travaux par les mêmes forestiers-bûcherons
- Pas de risque lié à l'engagement d'une propre équipe
- Possibilité de travail pour les forestiers-bûcherons de la région
- Vente sur pied par les Communes aux entrepreneurs forestiers locaux.

Engagement de la Corporation de Gibloux à tenir une équipe à disposition permet :

- De garantir l'exécution soignée des travaux dans des délais raisonnables avec du personnel formé et spécialisé, respectant minutieusement les règles de sécurité.
- D'appliquer des tarifs au prix coûtant en ajoutant les frais selon les formulaires ordinaires
- De former des apprentis de la région
- D'assurer une disponibilité dans les meilleurs délais lors d'événements majeurs.

Avantage pour la Corporation du Gibloux :

- Consolider l'équipe forestière rationnelle et performante
- Assurer les places de travail à long terme
- Amortir les frais fixes, sur un volume de travail plus important
- Obtenir une variation des terrains d'activités (conditions Plateau et Préalpes, forêts de production et forêts de protection) surtout aussi pour la formation des apprentis
- Potentiel de développement.

La convention a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués de la corporation de La Berra en date de 31.10.2013. Elle a été acceptée par la Corporation du Gibloux en date du 19 11.2013.

Voilà ce qui concerne l'équipe forestière.

Il y a aussi le programme d'intervention en forêt protectrice 2014 / 2017 qui se concrétise et qui sera prêt à être signé au printemps 2014. Il y a plusieurs types de forêt protectrice :

- Forêt protectrice contre les processus torrentiels
- Forêt protectrice contre les glissements de terrain
- Forêt protectrice contre les avalanches
- Forêt protectrice contre les chutes de pierres.

Est considérée comme forêt protectrice s'il y a un potentiel de danger (un des 4 cas). Une forêt bien entendu, et un potentiel de dommage (ex. habitations, routes, etc ...)

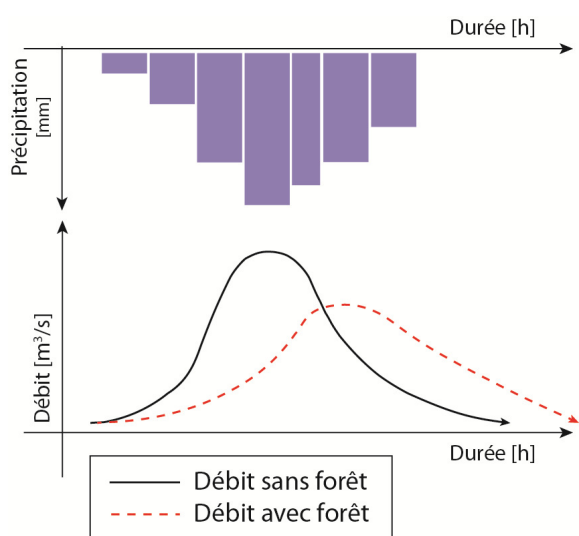
La Commune de La Roche est principalement constituée de forêt protectrice contre les processus torrentiels, une petite partie contre les glissements de terrain et les avalanches.

Ce projet prévoit une subvention de 1.6 millions de francs pour les 4 années et pour l'ensemble de la Corporation de La Berra. Une réunion a déjà eu lieu à la mi-octobre avec les propriétaires privés concernés.

La Corporation sera le maître d'œuvre de ces travaux.

Voilà quelques nouvelles de nos forêts.

Effacité d'une forêt contre le processus torrentiel



INFORMATIONS GENERALES

Feux d'artifices

Jusqu'à ce jour, à l'occasion de festivités telles que le 1^{er} août, fin d'année ou autres, les feux d'artifices de la catégorie 4 pouvaient être acquis et mis à feu sans autorisation particulière.

A partir du 1^{er} janvier 2014, conformément à la Loi fédérale sur les substances explosibles, l'artificier devra bénéficier d'un permis d'emploi lui permettant de manipuler des feux d'artifices de la catégorie 4. Il s'agit d'un document qui est émis par le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Vous trouverez les détails concernant cette formation sur la page Web de la police cantonale www.policefr.ch.

Avec la révision de la loi, l'acquisition et la mise à feu de cette catégorie nécessitera également une autorisation. Celle-ci est octroyée par la police cantonale, la Commune et la Préfecture respective. Le requérant adressera sa demande à la police cantonale. Veuillez trouver le formulaire ad-hoc sur la page Web de la police cantonale.

Pour l'utilisation des feux d'artifices des catégories 1 à 3, la réglementation reste inchangée.

En cas de question, vous avez la possibilité de vous adresser à la police cantonale, Bureau des armes & Explosifs au 026/305 16 35.

Animaux en zone d'habitation

Suite à de nombreuses questions relatives à la problématique des animaux de compagnie, tels que les poules, lapins... dans les zones d'habitation, la Préfecture de la Gruyère rappelle que la possession de ce type d'animaux nécessite la construction de nouvelles installations liées à leur détention. Conformément à l'art. 85 al. 1 let. J ReLATeC « sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée, les abris pour petits animaux (poulaillers, clapiers ...) ».

A contrario, les abris pour animaux tels que moutons, poneys, ânes, chèvres, chevaux, etc... qui ne sont pas considérés comme de petits animaux, sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure ordinaire, conformément à l'art. 84 let. A ReLATeC.

VOTRE COMMUNE



Cartes journalières CFF

Nous vous rappelons que la Commune met à disposition des personnes intéressées, deux cartes journalières CFF au prix de Fr. 45.- l'unité.

Ces cartes permettent de disposer du libre parcours sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation, des entreprises de tram et de bus.

Renseignements, réservations et mise à disposition - ces cartes ne sont pas envoyées mais doivent être récupérées auprès du secrétariat communal - durant les heures d'ouverture.

Tél. 026 413 90 40 ou consultation : www.la-roche.ch

Vote anticipé pour les votations et les élections

Nous vous rappelons que, sous peine de nullité, votre signature manuscrite doit obligatoirement être apposée sur le Certificat de capacité civique, à l'endroit prévu à cet effet.



Contrôle des habitants

Le nombre d'habitants de la commune au 19 novembre 2013, s'élève à 1'519.

Mouvements pour l'année 2013 :

Arrivées	143
Départs	40
Naissances	19

31 jeunes nés en 1995 ont atteint leur majorité durant cette année.

Le 22 novembre 2013, le Conseil communal a convié ses nouveaux citoyens à un souper, afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique.

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée

**du Samedi 21 décembre 2013
au Vendredi 03 janvier 2014 inclus.**

Réouverture le Lundi 06 janvier 2014

Pensez suffisamment tôt à vos recharges de cartes à prépaiement pour la déchetterie, ainsi qu'à tout autre document dont vous pourriez avoir besoin durant cette période, notamment vos documents d'identité.

Merci de votre compréhension.



Bonheur et santé pour 2014

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous adressent ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à l'approche des fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël et Belle Année 2014 !

Je désire un passeport, que faire ?

⇒ Prendre RDV par internet : www.passeportsuisse.ch

Suivre : *Procédure de demande du passeport 2010*

Puis suivre : *Formule de demande passeport 10*

⇒ Prendre RDV par téléphone : Passeports suisses – Biométrie Tél. 026 305 15 26

⇒ Se rendre sur place : Service de la population et des migrants, Secteur passeports Suisses – Biométrie, Route d'Englisberg 11 à 1763 Granges-Paccot, Rez-de-chaussée extérieur « Biométrie ».

- *Prévoir dans ce cas un délai d'attente sur place*

- *N'apporter aucune photo, elles sont faites sur place*

- *Toujours apporter ses anciens documents d'identité*

Horaires : Lundi au vendredi 8h-11h30 et 14h-18h, sauf mercredi 7h30-18h non stop

Je désire une carte d'identité, que faire ?

⇒ Même processus que pour le passeport

⇒ Ou se présenter à sa commune de domicile avec une photo format passeport et son ancien document d'identité.

Je désire 1 passeport + 1 carte d'identité

⇒ Même processus que pour le passeport

Prix :

	Passeport 10 et carte d'identité	Carte d'identité	Passeport 10
Prix par adulte / validité	Fr. 158.- / 10 ans	Fr. 70.- / 10 ans	Fr. 145.- / 10 ans
Prix par enfant (3 à 18 ans)	Fr. 78.- / 5 ans	Fr. 35.- / 5 ans	Fr. 65.- / 5 ans

Délais de livraison des documents : 10 jours ouvrables

Je pars demain

Je n'ai pas de document d'identité valable... Que faire ?

⇒ Se présenter auprès du Service de la population et des migrants secteurs Passeport suisses – Biométrie à Granges-Paccot

⇒ Se munir de son ancien document d'identité si existant afin d'établir un **PASSEPORT PROVISOIRE** (valable pour 1 voyage et max. 1 an)

Ce document est disponible en 1 heure et coûte Fr. 100.-

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec l'administration communale, ou consulter le site www.fr.ch/spomi

INFORMATIONS UTILES

Administration communale

Téléphone
026 413 90 40

Fax
026 413 90 41

lundi : 08h00 – 11h15
mardi : 08h00 – 11h15
mercredi : 08h00 – 11h15 / 13h30 – 19h00
vendredi : 13h30 – 16h00

e-mail : commune@la-roche.ch

Internet : www.la-roche.ch

Conseil communal

Syndic BROADARD Joël
Vice-Syndic GAILLARD Bertrand
Conseillers (ère)

YERLY Isabelle
ENGEL Samuel
MORET Thierry
BROADARD Xavier
TINGUELY Jérôme

Dicastères

Administration, Justice, Agriculture
Aménagement territoire, Culture, Sport

Routes, Bâtiments, Sentiers pédestres
Finances, Affaires sociales
Enseignement, Déchetterie
Forêts, Endiguements, Service du feu
Réseau d'eau, Eaux usées

Téléphone
079 205 20 14
078 750 34 26
076 427 26 28
078 734 58 06
079 768 54 20
079 772 96 77
079 779 37 04

Déchetterie

mardi : 17h00 – 19h00
samedi : 08h00 – 11h00

Ecole primaire
Foyer St-Joseph

026 413 22 38
026 414 96 96

Police
Feu
Ambulance
Médecin de garde pour la Gruyère
Hôpital Fribourgeois, site de Riaz
Hôpital Fribourgeois, site de Fribourg
Permanence dentaire

117
118
144
026 919 86 24
026 919 91 11
026 426 71 11
026 322 33 43

Etat civil de la Gruyère
Justice de Paix de la Gruyère

026 305 75 50
026 305 86 40

Réseau Santé et Social de la Gruyère / Service de soins à domicile
Service Social de la Gruyère
Puériculture, Croix-Rouge fribourgeoise

026 919 00 19
026 919 63 63
026 919 00 13